

GESTION MONÉTAIRE DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

PRINCIPE D'INVESTISSEMENT

Les poches Monétaires du FCPE à compartiments Impact ISR sont gérées selon une approche "Sélection ESG" consistant à investir dans des titres présentant à la fois un profil financier attractif et de bonnes pratiques ESG* au sein de leur secteur.

Natixis AM évalue chaque émetteur selon une approche ESG absolue assumant ainsi les disparités sectorielles pouvant résulter de l'analyse permettant de lui attribuer une recommandation ISR (Worst Offender, Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé).

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres en direct émis par des émetteurs ayant une recommandation "Engagé" ou "Positif" ou "Neutre" au moment de l'acquisition du titre. Les 5% restants peuvent être investis en titres ne disposant pas d'une recommandation ISR.

Par ailleurs, les émetteurs domiciliés dans les paradis fiscaux sont exclus de l'univers d'investissement.

*Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance

Les critères d'éligibilité, des sources et des méthodologies de calcul sont détaillés en page suivante.

RÉPARTITION PAR RECOMMANDATION ISR

	Emetteurs privés	Emetteurs publics	Dépôts	Total
Engagé	21,3	-	-	21,3
Positif	38,9	-	0,3	39,1
Neutre	26,9	7,9	4,8	39,5
Risque	-	-	-	-
Négatif	-	-	-	-
Non suivi	-	-	-	-
Liquidité	-	-	-	0,0
OPCVM	-	-	-	-
Total				100,0

en % de l'actif net

NOTATION ISR DES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE

	Emetteurs privés	Emetteurs publics
Notation ISR moyenne *		
- pondérations réelles des émetteurs	7,4	6,8
- équipondération des émetteurs	7,0	6,8
Notation ISR la plus haute	9,0	6,8
Notation ISR la plus basse	3,8	6,8

* Deux méthodes sont présentées : la première permet de calculer la notation moyenne en pondérant la note de chaque émetteur en fonction de son poids réel dans le portefeuille; la deuxième calcule la notation moyenne en accordant la même importance à chaque émetteur (équipondération).

NOTATION ISR DES PRINCIPAUX ÉMETTEURS

Emetteurs privés

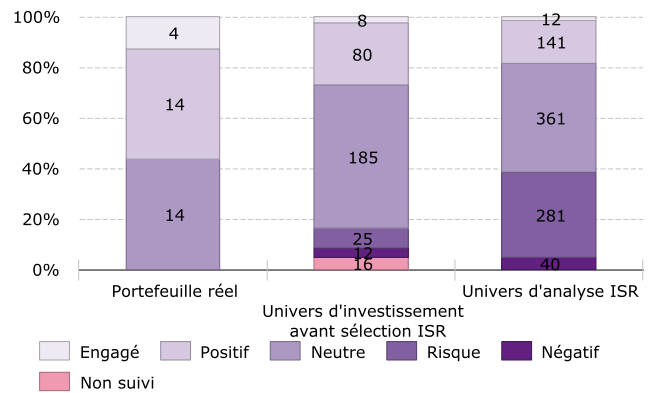
Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
SCHNEIDER ELECTRIC S.A.	7,9%	9,0	Engagé
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	7,9%	9,0	Engagé
ESSILOR (CIE GENERALE D'OPTIQUE ESSILOR INTERNATIO	6,8%	7,2	Positif
AVIVA PLC	6,0%	8,8	Positif
BPCE	4,4%	7,8	Positif
LEGAL AND GENERAL FINANCE PLC	4,3%	8,4	Positif
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC	4,1%	7,0	Positif
NATIXIS	3,9%	7,7	Positif
CREDIT DU NORD SA	3,6%	6,5	Neutre
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	3,2%	9,0	Engagé

Emetteurs publics

Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
ITALIE	7,9%	6,8	Neutre

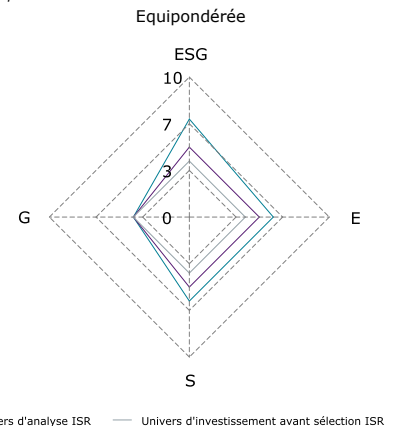
RÉPARTITION DES RECOMMANDATIONS ISR DES ÉMETTEURS PRIVÉS

en nombre d'émetteurs



EVALUATION ESG PAR PILIERS

équipondération de chaque émetteur



GESTION MONÉTAIRE DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

PHILOSOPHIE DE LA RECHERCHE ESG

Présentation de la philosophie de l'équipe de recherche ESG par son responsable Hervé Guez :



Pourquoi investir responsable ?

L'ISR est l'application du développement durable à l'investissement financier. Pour décliner ce concept, nous sommes partis de deux postulats et d'un constat :

- Le développement durable repose sur le souci des générations futures et donc du temps à horizon long. Or, un enchaînement de décisions prises seulement en fonction de préoccupations à court terme n'est pas optimal pour gérer les enjeux de long terme.

- Le développement durable repose aussi sur le souci des biens communs quantifiables ou non. Or, l'addition d'intérêts particuliers n'est pas optimale pour gérer les biens communs dans un intérêt général.

- Bien que la science et l'expérimentation en aient montré les importantes lacunes, nous constatons que la théorie financière dite "classique" continue de reposer sur des hypothèses de rationalité des agents et d'information parfaite. Cette théorie financière a ainsi conduit à développer des modèles mathématiques dits optimaux dans lesquels les décisions d'investissement sont prises en maximisant les intérêts particuliers quantifiables et à court terme.

Conscients de ces limites, **les investisseurs socialement responsables souhaitent donc repenser la finance en replaçant au cœur des décisions d'investissements l'impact que celles-ci peuvent avoir à long terme sur notre modèle de développement humain** (basé sur la déclaration universelle des droits de l'homme). De plus, ce modèle de développement doit dorénavant faire face à un nouvel enjeu : préserver le capital naturel sur lequel il s'appuie - biodiversité et ressources non renouvelables, aujourd'hui menacé par l'explosion du progrès technique et de la croissance démographique.

Il s'agit donc de trouver une nouvelle voie dans laquelle l'économie et son financement se réinventent pour se replacer au service d'un modèle de développement humain conscient des nouveaux enjeux environnementaux. En parallèle de changements institutionnels (nouvelles réglementations) et individuels (nouvelles attentes des consommateurs), cette transition nécessite une implication majeure des entreprises sur leur périmètre de responsabilité. De la même façon, les investisseurs responsables, particuliers et institutionnels soucieux de préserver leur épargne sur le long terme, souhaitent intégrer la qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs décisions de financement ou d'investissement.

Comment investir responsable ?

En investissant dans des entreprises dont la sélection résulte, en plus d'une analyse financière traditionnelle, d'une analyse ESG reposant sur trois piliers interdépendants et cohérents avec les objectifs de soutenabilité définis précédemment. Ces trois piliers sont :

- une analyse **Environnementale**
- une analyse **Sociale**.
- une analyse de **Gouvernance** questionnant le modèle de création de valeur financière de l'entreprise afin de s'assurer qu'il soit orienté vers le long-terme, et qu'il associe dirigeants, salariés et actionnaires autour d'un projet commun respectant les autres parties prenantes via une politique de responsabilité sociale d'entreprise pertinente et performante.

Concernant les piliers E et S, l'analyse porte sur les risques et opportunités pour évaluer positivement les entreprises qui réduisent leurs externalités négatives et/ou développent leurs externalités positives environnementales et sociales. Cette analyse repose sur une approche en "cycle de vie", couvrant aussi bien le périmètre direct de production que les éléments en amont et aval de la filière (approche du "berceau à la tombe"). Seuls les risques et opportunités les plus pertinents au sein de chaque secteur sont retenus pour ne pas diluer les travaux d'analyse.

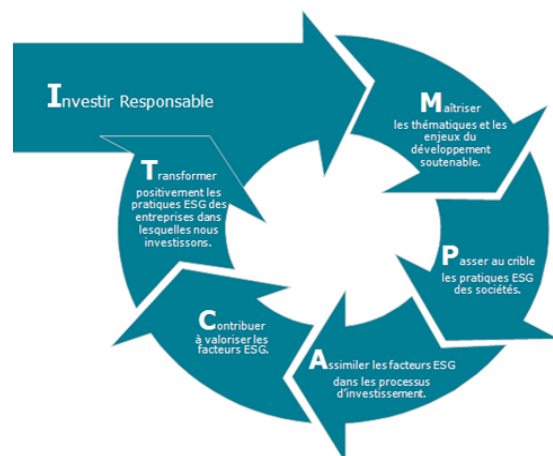
Ainsi, notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une approche de conviction, globale, absolue et pragmatique de laquelle résultent des biais sectoriels.

Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...).

Cette approche analytique **conduit aux décisions d'investissements et constitue le socle de l'exercice éclairé de nos droits de vote et de la mise en œuvre de notre politique d'engagement**. Elle consiste à conduire un dialogue ciblé, constructif et régulier avec les émetteurs en vue de les inciter à améliorer leurs pratiques ESG.

Nos investissements retrouvent ainsi du sens en participant à la construction d'un cercle vertueux profitable à tous sur le long-terme et cherchent à capter les opportunités d'investissements soutenables d'un monde qui change.

La mise en oeuvre de cette approche, fruit de la réflexion collective de l'équipe de recherche ESG, ne peut se faire qu'avec l'implication d'équipes d'analystes et de gérants disposant des moyens adéquats et mobilisés autour de ces enjeux nouveaux et complexes.



GESTION MONÉTAIRE DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

L'ISR CHEZ NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Comment les émetteurs sont-ils évalués par Natixis AM sur les dimensions ESG ?

Natixis Asset Management a fait le choix d'une évaluation ESG absolue assumant ainsi les disparités sectorielles pouvant résulter de l'analyse. Ainsi, les valeurs dont les activités sont bien positionnées au regard des enjeux du développement durable seront en moyenne mieux notées que celles opérant dans des secteurs à risque.

Les émetteurs sont évalués par l'équipe de recherche extra-financière selon un processus en quatre étapes :

- Etape 1 : Définition d'une grille d'analyse ESG homogène** constituant un socle commun pour l'ensemble des analystes extra-financiers permettant une évaluation absolue.
- Etape 2 : Pour chaque secteur, réalisation d'études approfondies** établissant pour chacun des 3 "piliers", Environnemental, Social/ Sociétal et de Gouvernance une liste d'enjeux clés du secteur et appréciation de l'importance relative des 3 piliers dans l'évaluation globale des émetteurs en question.
- Etape 3 : Pour chaque émetteur, évaluation sur chacun des 3 piliers** via une évaluation sur une échelle de 1 à 10 et une recommandation (Risque, Neutre ou Positif) :



Etape 4 : Pour chaque émetteur, établissement d'une évaluation et d'une recommandation globales reposant sur une priorisation des évaluations des trois piliers en fonction de leur importance relative par secteur. Concrètement, l'échelle des notes/recommandations globales est la suivante pour chaque émetteur :

Veille intensif	Score Agence	Très Faible					Très élevé
	Evaluation chiffrée ESG	0	[0 ; 2]	[2 ; 4]	[4 ; 6]	[6 ; 8]	[8 ; 10]
	Recommandation ESG	Worst Offender	Négatif	Risque	Neutre	Positif	Engagé
Profil de la société	Sociétés enfreignant fortement les principes du Pacte Mondial de l'ONU.	Sociétés très déficientes ou à très fort risque sur les trois piliers d'analyse ESG.	Sociétés présentant des démarches RSE et de Gouvernance déficientes ou à risque.	Sociétés présentant des pratiques E et S suffisantes pour répondre aux risques identifiés et des pratiques G ne créant pas de risque fort.	Sociétés présentant de bonnes pratiques ESG.	Bonnes pratiques ESG et stratégie des entreprises saisissant les opportunités offertes par le développement durable.	

Les évaluations et recommandations par pilier et au global peuvent résulter soit : - d'un niveau de suivi "Intensif" lorsque la recommandation repose systématiquement sur une analyse qualitative interne menée par les analystes extra-financiers, tenant particulièrement compte des enjeux prépondérants pour le secteur et des rencontres régulières avec le management des émetteurs analysés. - d'un niveau de suivi "Veille" lorsque les enjeux sont analysés en ayant recours à des agences de notation extra-financières avec une méthodologie permettant d'être le plus cohérent possible avec notre grille d'analyse propriétaire.

Les **Etats** bénéficient également d'une notation sur une échelle de 1 à 10 sur chacun des piliers E, S et G ainsi que d'une notation globale. Cependant, compte tenu des limites importantes des méthodologies et des données existantes sur les piliers E et S, seule la notation sur le pilier G, basée sur les indicateurs "World Governance Indicators" supervisés par la Banque Mondiale, est utilisée pour notre échelle de recommandation. Ainsi, les pays dont le score moyen des WGI est faible (i.e. inférieur à la moyenne moins l'écart-type de l'ensemble des pays) sont classés en "Risque" tandis que tous les autres pays sont classés en "Neutre".

Les **autres émetteurs** (supranationaux, collectivités publiques, agences, etc.) sont analysés selon le process Entreprises ou Etats en fonction de leurs caractéristiques juridiques et opérationnelles.

Critères de sélectivité et qualité ESG de la gestion monétaire ISR de Natixis AM

Nous suivons la qualité ESG à différents niveaux : au niveau des émetteurs lors de la sélection des titres, et au niveau global du portefeuille.

Nous sélectionnons les émetteurs les mieux notés par l'équipe de recherche extra-financière, en retenant uniquement comme titres éligibles ceux bénéficiant d'une recommandation "Neutre", "Positif" ou "Engagé", à hauteur de 95% minimum de l'actif. Chaque émetteur dont la recommandation ISR est "Neutre" à l'acquisition du titre ne peut représenter plus de 5% du portefeuille. Par ailleurs, le poids cumulé des émetteurs ne disposant pas d'une recommandation ISR est limité à 5% du portefeuille.

Les émetteurs domiciliés dans les États et Territoires Non Coopératifs tels que définis par le code général des impôts français ainsi que les pays ou territoires qui viendraient à figurer sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE sont exclus de l'univers d'investissement.

Si la recommandation d'un émetteur est dégradée à "Neutre", la partie supérieure à 5% de l'actif est alors vendue dans les meilleurs délais compte tenu des conditions de marché et dans un délai maximum de 3 mois. Si la recommandation d'un émetteur est dégradée en dessous de "Neutre", le titre est vendu dans les meilleurs délais compte tenu des conditions de marché et dans un délai maximum de 3 mois.

La qualité ESG du portefeuille au niveau global est également suivie : l'évaluation globale du portefeuille a vocation à être supérieure à celle de l'indice sur une base équilibrée des émetteurs dans le portefeuille.

Label CIES :

Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

GESTION MONÉTAIRE DU FCPE IMPACT ISR REPORTING EXTRA-FINANCIER

Le label CIES est attribué par un comité ad hoc qui vérifie que les offres d'épargne salariale répondent aux critères énoncés dans leur cahier des charges.

L'attribution du label est confirmée périodiquement.

Le label vise à orienter les fonds des salariés dans un sens conforme à leurs intérêts, à mieux sécuriser leurs placements et à influencer le comportement des entreprises en utilisant un effet de levier grâce aux sommes collectées.

Le label CIES est attribué à la demande de la société de gestion. Son attribution est gratuite.

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

Les 8 critères du label CIES :

1. L'ensemble des fonds doit être géré de façon socialement responsable et pas uniquement les fonds en actions ou la part actions d'un fonds diversifié. Quatre fonds minimum sont exigés dont 1 monétaire et 1 solidaire.
2. Les établissements financiers doivent s'appuyer sur une diversité de sources d'information externes (une ou deux agences de notation extra-financière) et posséder des compétences internes en matière d'ISR.
3. Les instruments ISR doivent être diversifiés en fonction de la sécurité et de l'orientation souhaitées par le salarié (entreprises cotées, PME, secteur social...).
4. Les frais de gestion et de tenue de compte doivent être aussi réduits que possible.
5. Les représentants des salariés doivent disposer d'une majorité de 2/3 des membres dans les structures de gouvernance des fonds.
6. Le conseil de surveillance doit donner son avis préalable à tout exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et aux décisions d'apport de titres (fusions acquisitions, OPA, OPE, etc.).
7. Les offres doivent prévoir la mise en place d'un comité de suivi dont les missions consistent notamment à se saisir de tout problème pouvant avoir des conséquences sur les fonds et à assurer un rôle de conseil auprès du conseil de surveillance. Il doit être majoritairement composé de représentants mandatés par les organisations syndicales membres du CIES.
8. Le CIES doit avoir la capacité d'audit sur place pour vérifier que les engagements pris par les sociétés de gestion pour obtenir le label sont bien respectés.